



Listen to this article

(Suite et fin.)

Répondant aux pharisiens sur ces points, Jésus leur dit: Vous êtes le peuple saint mentionné par Esaïe le prophète en ces paroles. Ce peuple « *m'honore de la bouche et des lèvres; mais son coeur est bien éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes* » (Matth. 15:9), car vous abandonnez les commandements de Dieu et vous tenez fermement aux traditions des hommes.

Jésus leur montre leur négligence des commandements de Dieu pour s'attacher aux lavages cérémoniels commandés, non par Dieu, mais par le Talmud; il leur rappelle ce que dit la loi de Moïse, que père et mère doivent être honorés et que quiconque parlera mal d'eux doit être mis à mort. Ce commandement a été changé ainsi par le Talmud: Celui qui veut se consacrer corps et biens à Dieu et à la religion est libre vis-à-vis de ses parents, libre de tout devoir. Ils ont ainsi annulé le commandement direct de Dieu à ce sujet, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire.

Les enseignements de Jésus ne s'accordaient pas avec ceux des pharisiens. Les deux enseignaient la sainteté et une observation stricte de la loi divine; Jésus s'attachait à la parole de Dieu, et rejetait le Talmud, les traditions des anciens, tandis que les pharisiens négligeaient la parole de Dieu et s'attachaient aux traditions. Que faisons-nous comme chrétiens aujourd'hui? Tenons ferme à la Parole divine, « *la parole de Dieu qui peut nous rendre sages* ». Sondons les Ecritures journallement, avec soin et abandonnons tout ce qui ne s'accorde pas avec elles.

QU'EST CE QUE LE ROYAUME DE DIEU?

Notre texte est souvent mal compris par certains qui disent que le royaume de Dieu, c'est la justice, la paix et la joie par le St. Esprit. Le contexte en montre la fausse pensée; suivons-le et voyons:

Ayons à l'esprit ce que nous avons déjà étudié, le Royaume mentionné dans la Bible, c'est-à-dire que le règne glorieux des mille ans du Messie viendra pour le relèvement de la famille humaine et que, pendant ce règne, l'Eglise sera associée avec Jésus dans son royaume de gloire, de puissance et d'honneur. L'appel de cet âge de l'Evangile est fait pour le choix de cette classe de l'Epouse, pour la développer, pour la « *rendre capable d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière* »

Nous avons vu que, dans le temps présent, ces appelés — ces appelés à être « l'Epouse, la femme de l'Agneau » — sont le royaume en embryon ou à l'état non développé. Ces membres du royaume à l'épreuve, nous dit l'Ecriture, ne sont plus sous la loi de Moïse exprimée dans les dix commandements, ils n'ont pas, par eux, l'espérance de la vie éternelle, mais ils sont sous la, grâce, sous le bon arrangement que Dieu a fait pour eux par les mérites de la mort de Christ. St. Paul montre que, s'ils sont libres des différents commandements, ils ne sont pourtant pas sans loi, mais sous la grande loi divine, comme membres du Corps de Christ. Il dit que, comme nouvelles créatures, nous accomplissons la réelle signification de la loi divine, nous qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit,

70 Septembre 1913

même n'étant pas capables de suivre parfaitement l'esprit de la loi à cause des faiblesses de la chair. C'est la nouvelle créature, le désir, qui doit être jugé et non la chair.

D'après cela, il n'était pas demandé des nations qui furent faites membres du Corps de Christ de se conformer aux demandes de la loi juive. Par exemple, un Juif, selon la loi, ne pouvait pas manger de poissons qui n'ont pas d'écaillés, maquereaux, etc., il ne pouvait manger ni lapin ni porc; pour différentes autres choses, les Juifs étaient retenus et limités en ce qui concerne le manger et le boire: Pas une de ces limites n'était pour les chrétiens sortis du milieu des nations et qui n'avaient jamais été sous l'alliance de la loi.

Dans notre texte, St. Paul dit que ces libertés, quant au manger et au boire, n'étaient pas estimées comme de réelles bénédictions pour cette classe du Royaume en embryon. Loin de là, la bénédiction réelle de ses membres est la jouissance de la justice, de la paix et de la joie par le St. Esprit. Transformés par le renouvellement de leur esprit, ils sont arrivés à apprécier et à aimer la justice et la vérité, les bonnes choses au lieu des mauvaises, les

choses pures au lieu des choses impures, les choses spirituelles au lieu des choses terrestres, leur bourgeoisie est maintenant dans les cieux, au lieu d'être sur la terre. Ils apprécient la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence; cette paix qui guide leur coeur est une des plus grandes bénédictions dont ils jouissent comme membres de la classe du Royaume en embryon.

« Il n'y a point de paix pour les méchants, dit l'Eternel (Ps. 18: 22). « Les méchants sont comme la mer agitée qui ne peut se calmer » (Es. 57: 20). Notre paix céleste et notre confiance en Dieu proviennent de notre union avec Christ comme membres de la classe du Royaume. Cela, nous l'apprécions plus que le privilège de manger du porc ou d'autres choses défendues aux Juifs. Joie dans le St. Esprit, communion avec le Père, avec son Fils et avec tous ceux qui ont l'esprit de justice, tel est le privilège béni de chaque membre de la classe du Royaume en embryon, de chaque membre de l'Eglise qui est son Corps.

L'apôtre désirait que ses auditeurs apprécient les différentes faveurs qu'ils avaient reçues à un tel degré que, si l'intérêt de la cause du Seigneur ou l'intérêt des frères demandait qu'ils sacrifient leur liberté, quant à ce qui est du manger et du boire, ils le fassent avec joie, comme des renoncements à eux-mêmes pour l'amour de Christ et des frères. Ils doivent compter cela pour rien, évitant ainsi de s'interposer aux bénédictions et aux privilèges qui sont à eux en Christ, ou au moins, ne voulant pas en méconnaître la valeur réelle.